

Le deuxième confinement de A à Z

Attestation	Peut désormais être exigée par les contrôleurs des transports collectifs.
Bars-cafés	Fermés.
Bibliothèques	Fermées. « Click & collect » possible.
Centres commerciaux	Fermés sauf commerces « essentiels ». Surface de 4 m ² par personne obligatoire.
Cérémonies d'inhumation/ crémation	Autorisées, jauge de 30 personnes, officiants inclus.
Chômage partiel	Prolongé jusqu'au 31 décembre 2020.
Cimetières	Ouverts.
Cinémas	Fermés.
Cirques	Fermés. Répétitions possibles.
Conseils municipaux	Autorisés.
Coiffeurs à domicile	Interdits.
Collèges	Ouverts sous protocole renforcé.
Commerces	Fermés sauf commerces « essentiels ». « Click & collect » possible. Clause de revoyure le 12 novembre.
Crèches	Ouvertes.
Déchetteries	Ouvertes
Écoles élémentaires	Ouvertes. Masque obligatoire dès 6 ans.
Ehpad	Les visites restent autorisées.
Établissements recevant du public (ERP)	Fermés sauf cas spécifiques. Peuvent accueillir les réunions des assemblées délibérantes des coll. territoriales, dépistages collectif, distribution de biens de première nécessité...
État civil (services d')	Fonctionnent normalement.
Extrascolaires (activités)	Interdites.
Festivals	Interdits.
Fêtes foraines	Fermées.
Funéraire	Mise en bière immédiate et soins de conservations interdits pour les défunts atteints ou probablement atteints du covid-19.
Gardes-meubles	Autorisés.
Grands événements	Interdits.
Hyper/supermarchés et supérettes > 400 m ²	Surface de 4 m ² par personne obligatoire. Interdiction de vendre les mêmes produits que les petits commerçants fermés.
Lacs	Ouverts, activité nautique et plaisance interdites.
Librairies	Fermées. « Click & collect » possible.
Lieux de culte	Ouverts, cérémonies interdites sauf obsèques avec jauge à 30 personnes.
Livraisons	Autorisées avec « contacts minimums », la signature reste demandée.
Lycées	Ouverts sous protocole renforcé.
Marchés	Ouverts, mais uniquement pour les étals alimentaires, grains et semences.

Mairies	Ouvertes.
Mariages et PACS	Autorisés en mairie, 6 personnes maximum (officier d'état-civil et secrétaire de mairie non comptés). Fêtes interdites.
Maternelles (écoles)	Ouvertes. Masques proscrits pour les enfants.
Médiathèques	Fermées. « Click & collect » possible.
Musées	Fermés.
Parcs et jardins	Ouverts. Masque non obligatoire sauf décision du préfet.
Périscolaires (activités)	Autorisées les jours avec école et le mercredi en période scolaire dans les garderies, les accueils de loisirs...
Permis de construire	Doivent être délivrés par les mairies.
Piscines	Fermées sauf public prioritaire (scolaires pendant le temps scolaire et périscolaire, professionnels, personnes handicapées...)
Plages	Ouvertes, activité nautique et plaisance interdites. Masque non obligatoire sauf décision du préfet.
Prêts garantis par l'État	Prolongés jusqu'au 30 juin 2021.
Rassemblements/réunions	Interdits si > 6 personnes, sauf manifestations déclarées, réunions pro., transport public, cérémonies.
Restaurants	Fermés. Vente à emporter possible.
Restaurants (routiers)	Service possible pour les chauffeurs routiers de 18 h à 10 h sur autorisation préfectorale.
Restauration collective	Autorisée avec protocole renforcé, pour les services sous contrat ou en régie.
Salles de concert	Fermées. Répétitions possibles.
Salles des fêtes/polyvalentes	Fermées.
Services à la personne (à domicile)	Autorisés si listés à l'article D72131-1 du Code du travail ou non interdits dans un établissement recevant du public.
Services publics	Fonctionnent normalement.
Sport (individuel en plein air)	Autorisé.
Sport (collectif en plein air)	Interdit.
Sport (lieux couverts, collectifs et de contact)	Interdit.
Sport (compétitions professionnelles)	Autorisées.
Tabacs et mag. de vapotage	Ouverts.
Télétravail (fonction pub.)	À généraliser 5 jours sur 5 pour tout poste télétravaillable.
Théâtres	Fermés. Répétitions autorisées sans public.
Trains touristiques routiers	Interdits.
Transports scolaires	Autorisés.
Transports (locaux)	Autorisés.
Universités	Fermées. Restaurants universitaires autorisés pour repas à emporter.
Zoos	Fermés.